



Conseil de la Ville

Règlement RV-2014-13-38 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone H2579 :

La grille des spécifications applicable à la zone H2579 annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement est modifiée par le remplacement, dans la colonne « Marge recul avant min. (m) », sur la ligne afférente à l'usage H4, du nombre « 9 » par le nombre « 6 ».

Adopté le 18 août 2014

(Signé) Robert Maranda

Robert Maranda, maire suppléant

(Signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 27 septembre 2014